



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

✓ Par suite d'une convocation en date du 19 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 26 novembre 2024, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Absents ayant donné procuration : Pauline DONNA à Bernadette MARTINATO et Thierry LOUVET à Michel NARDIN.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Anne DUPUIS est désignée pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2024 - 35
ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, deux demandes de subvention du collègue Michel Colucci :

- pour un voyage en Grèce en mars/avril 2025. Un élève du village va participer à cette sortie.
- pour un voyage en Espagne en février 2025. Deux élèves du village vont participer à cette sortie.

Monsieur Gilles CORTINOVIS n'a pas pris part au vote car son petit-neveu est concerné par un voyage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'**ATTRIBUER** la somme de 50 € par enfant soit un total de 150€.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 novembre 2024, et de la publication le 28 novembre 2024.



Le Maire,
Michel NARDIN